

LLAMAS Alexandre

2, rue des Hêtres
66600 Peyrestortes

Tel : 06.62.07.69.91

Mail : llamas.alexandre@gmail.com

M. le commissaire enquêteur

Hôtel de Ville
66000 Perpignan

Objet : Observation en lien avec l'enquête publique portant sur l'établissement d'un Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Perpignan – Rivesaltes.

Le Mardi 13 Octobre 2020,

Monsieur le commissaire enquêteur,

Suite à la lecture du projet de modification du Plan d'Exposition au Bruit de l'aérodrome de Perpignan-Rivesaltes, je souhaite vous faire part de quelques remarques, observations.

Ce projet concerne entre autres la commune de Peyrestortes, village dans lequel je réside depuis un peu plus de trois années. Ma compagne, mon fils et moi-même faisons partie des nouveaux habitants de ce village, nous avons fait construire notre habitation au sein du lotissement le « Jardin des Ormes ».

Lors de l'achat de ce terrain, nous étions parfaitement conscients que nous achetions à proximité d'un aéroport, d'un aérodrome, avec des activités commerciales et touristiques. Cela n'a pas été un frein, pour la simple et bonne raison que nous avons fait confiance au Plan d'Exposition au Bruit en vigueur au moment de notre acquisition. Nous nous trouvions en zone D. Cette zone n'ayant pas d'impact sur l'urbanisation à venir, était pour nous, un gage de sécurité.

Désormais, la tranche du lotissement dans laquelle nous vivons a achevé sa phase de commercialisation. En effet, tous les terrains disponibles à la vente pour la construction de maisons individuelles ont été vendus.

A la suite de cela, surgit le projet de modification du Plan d'Exposition au Bruit, qui sollicite le reclassement de ma zone d'habitation et de la quasi-totalité de la phase 1 du « Jardin des Ormes », en zone C.

Je suis parfaitement conscient que cette nouvelle classification n'impacte pas l'urbanisation des habitations existantes. Mais quel sera l'impact des nuisances à venir en lien avec l'activité aéronautique ? En effet, il est clairement exposé dans ce rapport que l'objectif de ce projet vise indirectement à **préserver l'activité aéronautique** et directement à **éviter d'exposer les nouvelles populations aux nuisances de bruit**.

Nous sommes les nouvelles population ! Même si ce projet arrive à la suite de notre installation au sein de cette zone D.

L'annonce de ce projet de modification des zones exposées aux nuisances sonores à l'issue de l'installation de toute une population au sein de la zone concernée me paraît tellement opportune. Je me pose certaines questions :

Quel aurait été l'impact de la classification en zone C avant la commercialisation de ces terrains ? La zone C interdisant les nouvelles constructions individuelles groupées, c'est à dire les lotissements, le « Jardin des Ormes » n'aurait pu voir le jour. Ce projet qui a, sans aucun doute, des conséquences non négligeable sur l'économie de notre département en lien avec la vente de terrains « bruts », leur viabilisation, leur commercialisation et la construction de maisons individuelles sur ces parcelles. Je m'interroge donc sur l'apparition de ce projet, à posteriori de la création de ce lotissement.

Quel va être l'impact sur la santé des habitants de cette zone C ? Aucune mention à un organisme sanitaire en lien avec le risque d'exposition des populations au bruit n'apparaît dans ce projet. Je ne ferai mention d'aucune étude dans ce courrier, mais je m'interroge sur la valeur que représente la santé de la population face aux enjeux économiques de l'activité aéronautique.

Quel sera l'impact sur la valeur immobilière des propriétaires d'habitations reclassées en zone C ? Nous sommes pour la plupart d'entre nous des citoyens qui font des sacrifices pour devenir propriétaires. Nous avons investi notre argent dans des terrains pour la construction de nos maisons. Nous avons payé le prix juste, pas un prix rabaisé, mais que va-t-il en être désormais ? Nous étions en zone D, quelle aurait été la valeur de ces terrains en zone C ? Nulle, car ils n'auraient pas pu être vendus, la loi l'interdisant.

Monsieur le commissaire enquêteur, je vous remercie d'avoir pris le temps de lire ce courrier qui reflète le sentiment d'injustice que je perçois à la lecture de ce projet de modification du Plan d'Exposition au Bruit pour l'aérodrome de Perpignan-Rivesaltes. Je reste entièrement disponible afin d'apporter des informations supplémentaires si vous en jugez nécessaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire enquêteur, en l'expression de mes salutations distinguées.

LLAMAS Alexandre

